ESSACHESS – Journal for Communication Studies

De l'usage de l'humour dans les (multi)médias marocains contre la désinformation réfractaire aux mesures barrières en temps de crise sanitaire

ESSACHESS –
Journal for Communication Studies
Volume 18 Issue 1(35), p. 125-144
© The Author(s) 2025
Reprints and Permission:
© ESSACHESS
https://www.essachess.com/
DOI: 10.21409/essachess.1775-352x

Cite : AMMADI, A. (2025). De l'usage de l'humour dans les (multi)médias marocains contre la désinformation réfractaire aux mesures barrières en temps de crise sanitaire. *ESSACHESS*. 18(35) :125-144. https://doi.org/10.21409/PYC3-NV83

Abdelhakim AMMADI
Maitre de Conférences, Université Hassan Premier-Settat
MAROC
E-mail: abdelhakim.ammadi@uhp.ac.ma

Résumé : La présente étude s'attache à établir des liens entre la justice et l'humour conçu à partir des formes de la désinformation partagées sur les (multi)médias marocains à l'ère de la pandémie du Covid-19. En effet, sera examiné à travers une approche linguistico-pragmatique un corpus constitué de faits de l'humour articulés autour d'actes judiciaires menés par les praticiens dans le domaine de la justice pour incriminer la diffusion de l'information fausse et trompeuse. Les résultats obtenus à cet égard révèlent de nouvelles allégories ludiques émanant de l'assemblage d'objets propres aux métiers des hommes de loi. Incorporées dans des scènes de poursuite, d'arrestation, de mise en examen, de plaidoirie, de verdict et d'incarcération simulées en mode humoristique, nous en citons surtout la posture de la falaque, la corde révélatrice de la loi du talion et le défigement de la statue de la « Dame de justice ».

Mots-clés : humour, désinformation, justice, (multi)médias, pandémie

Article received on February 5, 2024. Article accepted on October 10, 2024.
Conflict of Interest: The author(s) declare(s) no conflict of interest.

The Use of Humor in (Multi)Media against Rebel Disinformation to Barrier Measures in the Context of Health Crisis

Abstract: This study reviews links between justice and humor conceived from the forms of disinformation shared on Moroccan (multi)media in the era of the Covid-19 pandemic. Indeed, a corpus composed of humor facts articulated around judicial acts carried out by practitioners in the field of justice to incriminate the dissemination of false and misleading information will be analyzed through a linguistic and pragmatic approach. The results obtained, in this case, reveal new amusing allegories created from the assemblage of objects used in the professions of lawyers. Incorporated into episodes of pursuit, arrests, indictment, pleading, verdict and incarceration simulated in a humorous mode, we mention from it the posture of the foot punishment, the rope showing the law of retaliation and the unfreezing of the statue " Lady of Justice ".

Keywords: humor, disinformation, justice, (multi)media, pandemic

Introduction

Créer les liens entre la justice et l'humour met le chercheur en face de multiples oppositions qui en même temps les séparent notablement et assimilent l'entreprise de leur rapprochement à la conciliation des inconciliables. Les traits essentiels associés souvent à ces deux notions sont entre autres, pour la justice celui de la sanction, et en ce qui concerne l'humour, celui du comique. En effet, si la justice est qualifiée de sérieuse, de sévère et de répressive, l'humour est fréquemment perçu à travers ses aspects frivole, ludique et amusant.

Les (multi)médias marocains traditionnels et numériques offrent des possibilités de dépassement des hiérarchisations instaurant jadis les frontières entre la justice et l'humour. L'interaction entre eux pourrait se traduire à travers le fonctionnement de l'humour dans les réseaux sociaux et les canaux médiatiques en tant qu'antidote porteur de la gravité et de la rigueur, et révélateur de l'interdit et du châtiment. Certes, une multitude de créations humoristiques en contextes de crise ou d'affaires publiques inaccoutumées les inscrivent dans les mêmes perspectives sociales. L'humour sur la désinformation à l'ère du covid-19 en représente une création si significative qui infirme l'affirmation de Carvais (2004, p.75) « le droit est une science écrite ou orale, mais rarement dessinée » et celle de Grotauff (1995, p.143) sur le manque d'intérêt pour « les images du droit et de la justice ». De toute évidence, cet humour a constitué un potentiel inépuisable que les humoristes ont exploité pour doter « leurs lecteurs d'un savoir relatif à la chose judiciaire » Ambroise-Rendu (2010, p.69).

Sur ce point, Chauvaud & Vernois (2004, p.6) explicitent par ailleurs que « les images de la justice ont une valeur édifiante » dans leur réflexion sur la représentation de la justice en images, devenue possible par le truchement des « immenses territoires que forment les caricatures et les dessins de presse ». C'est effectivement le cas de l'humour sur le combat des acteurs de la justice contre l'infodémie et la pandémie au Maroc qui s'est émancipé de sa catégorisation quasi exclusivement dans les genres du

risible. En le scrutant sous une optique judiciaire, un tel humour basé sur « le cryptage sémantique et la subversion des normes linguistiques » selon Ammadi (2023, p.159) ne se réduit pas à une futilité plaisante accompagnée d'un ludisme frappant, fascinant et réjouissant conçu au détriment de « la compatibilité sémantique entre les éléments constitutifs » de l'énoncé Barbara (2021, 138). Il faut le percevoir, au contraire, comme communication implicite au service de la sensibilisation, l'instruction et la mise en garde de toutes les formes de diffusion des fausses informations sur le coronavirus.

Ce que les humoristes marocains y dénoncent voire incriminent de manière comique sont les dérives informationnelles injustes qui nuisent considérablement aux pratiques professionnelles, à la sécurité des citoyen(ne)s et à l'intérêt général de la société. De ce fait, communiquer des images inexactes sur le Covid-19 ~~Covid-19~~ doit être perçu comme acte frôlant les lois en vigueur et les limites des convenances. Cet humour qui attribuait à la désinformation une allure séduisante à travers les effets ludique et comique fortifiant sa diffusion et élargissant le spectre de son influence fonctionne inversement dans les (multi)médias en temps de crise sanitaire. Ainsi, devient-il une modalité du dire gageuse capable de faire basculer l'opinion publique du rire au sérieux et gagner ainsi partout la complicité de tout.

Notre contribution sera consacrée à l'analyse des mécanismes langagiers déclencheurs de l'humour en arabe marocain afin de cerner le rapport des humoristes au discours juridique sur la désinformation considérée comme « marché noir de l'information » Kapferer (2000, p.11). Pour ce faire, notre approche linguistico-pragmatique du corpus d'étude composé de productions humoristiques collectées des (multi)médias marocains tentera de répondre aux deux questions proposées ci-après en guise de socle de notre problématique.

- Comment sont investies les formes de la désinformation sur le Covid-19 ~~Covid-19~~ dans la conception des incongruités révélatrices de l'humour partagé via les (multi)médias marocains ?
- Quelles postures énonciatives appropriées et/ou inappropriées sont-elles convoquées à travers les actes judiciaires, menés contre l'infraction de la désinformation, dans les scènes que représentent les faits de l'humour objet de notre investigation ?

La démarche entreprise fournira d'abord des précisions sur ce à quoi réfère la notion de justice et sur certains concepts théoriques pris pour cadre et outils d'analyse dans cette recherche. Ensuite, seront abordées en situations d'énonciation les dimensions judiciaires des faits humoristiques sur les fausses nouvelles ayant trait au comportement du coronavirus. Enfin, les procédés linguistiques mobilisés dans un mode de communication ludique seront analysés afin d'ouvrir à cet humour la voie d'assurer ses fonctions sociales en matière de droiture.

1. Préliminaires théoriques et méthodologie de recherche

1.1. *Notion de justice : sens et référence*

Scruter la justice sous l'œil des humoristes marocains exige de délimiter ses significations dans le cadre de cette étude. La question qui s'impose, à ce propos, est la suivante : ~~est la suivante :~~ que lisons-nous sous le nom justice dans la plupart des définitions ? La thématique de la justice a constitué et constitue encore un objet d'étude pour de nombreux auteurs issus de divers horizons de recherche. Selon les écrits phares en la matière, ce concept se démarque de la richesse de sa signifiance due à la multiplicité de ses références. À ce sujet, Walgrave propose de reconnaitre en cette notion « certains types de sanctions » (1999, p.9) jugés capables d'instaurer l'ordre et la légalité sous le contrôle exercé par l'institution judiciaire. Si elle dénomme dans cette réflexion le système pénitentiaire, elle est dotée dans la conception de Bonomini du sème de la hiérarchisation des « abus de l'individu sur le plan social et humain » (2014, p.6). Ainsi, sa fonction sociale consistant à « corriger pour améliorer » d'après Hugo (1829, p.) et à « guider l'action […] et bâtir une cité juste » pour Camus (1997, p.11), incarne-t-elle la bataille contre les faits iniques à savoir l'infraction, le stratagème, la supercherie, le délit et le crime en vue d'entreprendre la voie de « la fixation des droits et des devoirs de base » dans la société selon Rawls (1987, p.30).

Comme il est cité par Halpern (2016, p.160), ce lexème désigne par ailleurs chez Rawls dans *Théories de la justice* (1987) l'ensemble « des institutions et des lois » garantes du respect des droits et des responsabilités. Ce sont ces organismes devant infliger les sanctions aux coupables et faire bénéficier les victimes du soutien et de la récompense qui matérialisent la justice. Le sémème de ce vocable doit être envisagé également à travers le code culturel propre à la communauté. Sur ce dernier point, le trait sémantique inhérent à la localité enrichit la portée de la justice qui inclut aussi les actes perçus sous des aspects religieux et culturels marocains comme abus des personnes aux niveaux social et humain. Bref, la justice s'accapare sa place dans les créations des humoristes via les situations d'énonciation représentant ses combats contre les gestes suspects outrepassant les frontières du juste et considérés comme atteintes infligées avec préméditation au bien-être moral et physique d'autrui.

1.2. *Approche*

Penser l'humour comme arme favorite appuyant le combat des acteurs judiciaires contre la désinformation à l'ère du Covid-19 ~~Covid-19~~ invite à se référer à certains concepts et outils théoriques qui relèvent des optiques variées issues des disciplines de la linguistique pour la construction du sens. À cet effet, l'approche linguistico-pragmatique mobilisée en tant que méthode d'analyse du corpus d'étude puise ses ressources dans les réflexions traitant de la pertinence de Sperber & Wilson (1979), de l'inférence de Kerbrat-Orecchionni (1986) et des places énonciatives d'après les écrits de Vion (1996). Le choix d'une telle procédure d'interprétation s'explique selon Yus (2003, p.1297), dans « l'émergence de l'humour ne dépend de la violation ni du principe de coopération, ni des maximes conversationnelles », par la nécessité

de revisiter la conception réduisant l'acte humoristique à l'enfreinte des normes de la conversation proposées dans la théorie de Grice (1979).

Yus postule que l'approche de la pertinence est applicable non seulement aux interactions verbales ordinaires, mais « […] également à tout autre type d'information verbale ou non verbale que les auditeurs doivent interpréter, y compris les énoncés humoristiques » (2003, p.1295). En effet, le processus interprétatif des actes porteurs du ludisme et de l'humour s'opère dans le cadre d'un raisonnement réalisé à partir d'un calcul pertinent des implicitations et des prémisses. Pour ce faire, l'analyse de l'humour désigné par Ammadi (2024, p.30) de « jeu dans le jeu majeur, qu'est le mode de communication propre à l'humour » interpelle indispensablement le principe de l'inférence conversationnelle. Celle-ci permet de basculer, pour Bailly (1998) cité par Caroline (2017, p.2), de l'information révélée à une autre qui ne l'est pas à travers « une opération de raisonnement logique par laquelle, à partir d'un fait, d'une proposition …, on tire une conséquence » susceptible d'être déduite du « contenu littéral en combinant des informations de statut variable (internes ou externes) » dans la pensée de Kerbrat-Orecchionni (1986, p.24).

Cette démarche rattache par ailleurs le fonctionnement de l'humour à ce que Vion (1996, p.27) dénomme « espace interactif » construit de plusieurs « positionnements simultanés ». Ces derniers éloignent d'après la réflexion de Kerbrat-Orecchionni « le caractère unilatéral et linéaire » (1990, p.25) de la communication à travers « la conformité d'un comportement aux attentes normatives » (2010, p.38) lors de l'interaction verbale selon « le rapport de places » (2012, p.35) qui se structure autour de différents axes (horizontal, vertical et irénicoagonal). Toutes ces variables impactent, de ce fait, les rendements sémantico-pragmatique et humoristique du fait de l'humour cible.

1.3. *Corpus de l'étude*

1.3.1. Sources, nature et critères de sélection des données

Du paysage médiatique marocain, ont été consultés régulièrement, en temps de crise sanitaire du Covid-19, la chronique d'humour du journal *'al-'axbār* (Les infos), la chaîne de télévision nationale 2M et le site web d'hébergement de vidéos *You Tube*. Les deux réseaux sociaux, le *Facebook* et le *WhatsApp*, nous ont servi quotidiennement d'espaces de collecte des faits de l'humour cible. Cette diversité a permis de rassembler des données orales comme les énoncés, les conversations et les récits drôles véhiculés dans les vidéos et les enregistrements sonores et des productions orales transcrites à l'écrit à savoir les supports textuels des caricatures et des dessins de presse.

La sélection de ces unités s'est réalisée en fonction des critères de reconnaissance de l'énoncé humoristique dont notamment l'incongruité, l'ambiguïté et le ludisme désignés de « caractéristiques de l'humour » Priego-Valverde (2003, p.19). Quant au second filtrage, il émane du principe du contenu illicite lié explicitement ou implicitement aux informations inventées et diffusées consciemment au groupe social

et de la dimension judiciaire simulée manifestement dans les opérations des acteurs de la justice.

1.3.2. Classification des productions humoristiques

Notre corpus constitué de 600 unités a été soumis à une classification selon trois variables qui paraissent plus productives pour l'interprétation. Dans un premier temps, a été appliquée celle de la dimension judiciaire dans les faits de l'humour. Les résultats de ce choix séquentiel sont synthétisés dans le tableau 1 et représentés dans le graphique 1.

Tableau 1. Répartition des faits humoristiques selon la dimension judiciaire

Classes	Types de médias	Nombre de faits de l'humour	Pourcentages
Actes humoristiques représentant le combat de la justice contre les infox sur le covid-19	La presse écrite	29	21%
	La télévision	10	
	La radio	06	
	Les réseaux sociaux	81	
Actes humoristiques représentant (explicitement ou implicitement) d'autres thèmes de la justice	La presse écrite	22	32%
	La télévision	13	
	La radio	09	
	Les réseaux sociaux	148	
Actes humoristiques représentant les infox uniquement	La presse écrite	39	47%
	La télévision	08	
	La radio	16	
	Les réseaux sociaux	219	

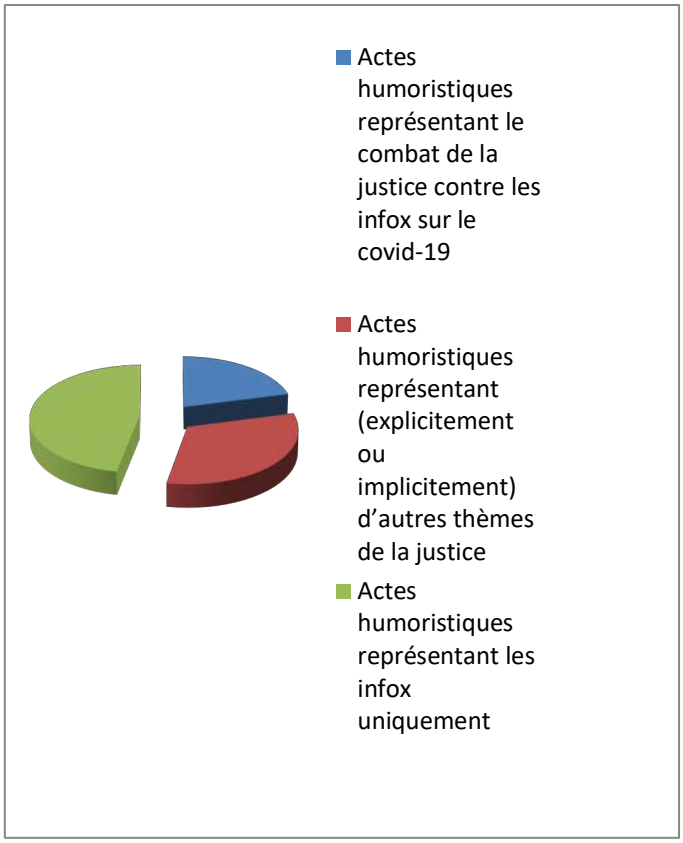


Figure 1. *Faits humoristiques selon la dimension judiciaire*

Le deuxième classement repose sur les manifestations de la désinformation dans les (multi)médias marocains. Nous en avons conçu une typologie composée de quatre classes dans le tableau 2 et le graphique 2.

Tableau 2. Manifestations des actes de la désinformation mis en mode humoristique

Types des actes de la désinformation mis en mode humoristique	Nombre d'actes humoristiques	Pourcentages
Propos (enregistrés / énoncés oralement ou par écrit)	399	66,50%
Comportements	36	06%
Situations d'interaction	21	03,50%

Imageries et contenus numériques (images, vidéos, contenus des sites)	144	24%

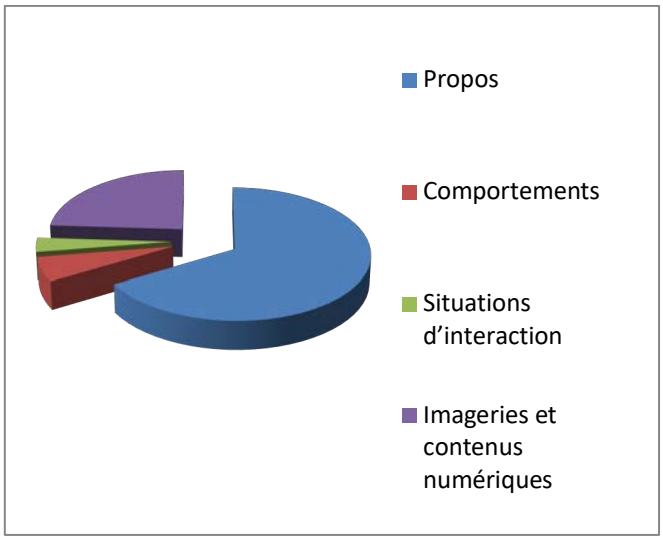


Figure 2. *Manifestations des actes de la désinformation mis en mode humoristique*

La catégorisation en cinq classes, représentée dans le tableau 3 et le graphique 3, émane du troisième classement. Celui-ci est régi par la nature de l'opération judiciaire simulée afin d'élucider les rapports réunissant la justice et cet humour.

Tableau 3. Répartition des faits humoristiques en fonction des opérations judiciaires

Episodes d'actes judiciaires	Nombre d'actes humoristiques	Pourcentages
Scènes de mise en examen (enquête judiciaire)	36	06%
Scènes de poursuite	156	26%
Scènes d'arrestation	138	23%
Scènes de plaidoirie et de verdict	66	11%
Scène d'incarcération	204	34%

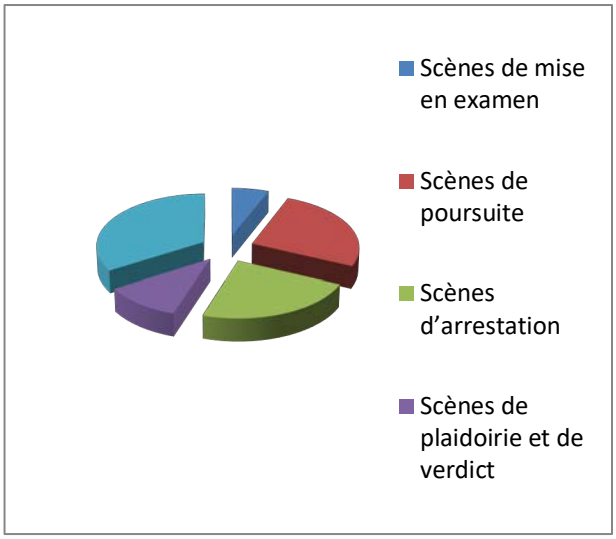


Figure 3. *Répartition des faits humoristiques en fonction des opérations judiciaires*

2. Analyse et discussion des résultats

À ce stade, seront envisagées les modalités de la conversion en images et en expressions humoristiques des épisodes d'intervention des hommes de loi, dûment susmentionnés dans le tableau 3, pour réprimer les actes de la désinformation réfractaire aux mesures barrières à l'ère du covid-19 déjà exposés dans le tableau 2.

2.1. *Affaires et actes judiciaires mis en mode humoristique*

Les dessins de presse, objet d'analyse, rapportent des actions exécutées dans des milieux judiciaires et carcéraux. Le premier comporte une situation de mise en examen d'un suspect arrêté à cause d'une infraction liée à la désinformation. Toujours en relation avec le même délit, le deuxième combine en une seule scène, plaidoirie et verdict. Le dernier dessin met en scène deux détenus en phase d'incarcération, l'un pour une publication sur Facebook et l'autre pour avoir commis un crime grave.

2.1.1. Scène d'interrogatoire

À l'instar de son exploitation en littérature et en arts, l'interrogatoire, dénommé aussi mise en examen, est investi dans le dessin de presse dans l'exemple 1 ci-dessous. L'épisode de l'instruction d'une affaire judiciaire, diligentée par l'autorité compétente, y est recréé avec humour autour du délit de la désinformation sur le Facebook.

(1)-Dessin de presse extrait de la chronique d'humour *ḥeb w tben* (Grains et paille) du numéro 2295 du journal national *'al 'axbār* (Les infos), paru les : 09 et 10-05-2020



manšūrāt ɛalā l-fays bū-k taqūdu ɛadadan mina l-'ašxāṣ 'ila l-'iɛtiqāl !!

L1. ka neɛya ɛli-k ma tebqa š ġīr žīb ya fumm w gūl !!

L2. wa ḥeqq llāh 'a xu-ya l-fays būk ḥetta kunt ġīr tāleq-ha

Arrestation de nombreux facebookeurs pour leurs publications

L1. Je me donne de la peine sans cesse pour t'inciter à éviter d'avoir la langue bien pendue.

L2. Cher frère Facebook, je jacassais comme une pie, je te le jure.

Exemple 1. *Dessin de presse*

Le dessinateur convoque les deux places énonciatives de l'enquêteur et de l'accusé à travers les deux personnages en interaction verbale dans l'enquête judiciaire représentée dans l'exemple 1. À droite de l'icône, l'homme au regard effaré est présenté en situation de coupable via la corde attachant ses bras et son tronc à une chaise en vue d'empêcher sa mobilité. Les yeux écarquillés traduisent sa peur et sa surprise vis-à-vis de cette maltraitance. À gauche de la même illustration, se tenait debout devant lui la lettre F du nom Facebook, personnifiée par anthropomorphisme en enquêteur chargé de la mission d'instruction judiciaire. À la lecture de l'énoncé d'ancrage (Arrestation de nombreux facebookeurs pour leurs publications), l'épisode simulé s'éclaire et s'inscrit dans le monde de la justice.

Aucun détail n'est communiqué directement dans les propos du suspect sur l'acte de désinformation commis. Mais, le calcul des implicitations dans une logique inférentielle composée du serment *wa ḥeq llāh* (je te le jure), de l'appellatif *xu-ya* (mon frère) et de l'expression figée *tāleq-ha* (Jacasser comme une pie) signifiant (Raconter des histoires qui ne sont pas vraies) semble trahir son intention d'éloigner la mise en accusation de cette infraction susceptible d'engendrer des dérives et de lancer l'opinion publique sur de fausses pistes. Il en ressort la prémisse de l'agissement malhonnête sur Facebook à travers le partage de nouvelles inventées que reconnait l'inculpé sans l'affirmer expressément.

Sur le plan sémantico-pragmatique, l'expression *tāleq-ha* actualise la tournure *tleq slūgiya* (Libérer la levrette) renvoyant chez les marocains à l'acception populaire figurée du mensonge inépuisable. Un examen attentif montre que le pronom personnel COD *ha* (la) se substitue au NC *slūgiya* (levrette). De cette opération, surgit l'énoncé

tāleq-ha (je la libérais) auquel est imputée ludiquement la référence source. Le remplacement n'altère ni structure syntaxique, ni portée sémantique qui demeurent quasi identiques à celles de la version initiale. Cette tournure se dote aussi du trait [+ comique] dû à l'indétermination du pronom substituant *ha* (la) dans les dires de l'accusé.

Par le fonctionnement humoristique du faux euphémisme *kunt ġīr tāleq-ha* (je jacassais comme une pie), l'inculpé s'aventure dans la tentative de duper l'enquêteur. Ce rendement n'atténue rien à la gravité du délit et n'empêche pas l'implicature en question de basculer du domaine des interactions quotidiennes à la sphère de la justice. Il y a là un renvoi allusif dont l'enjeu escompté est de référer métonymiquement à celui qui l'a édité en tant que cible visée par la justice.

Lors de ce « module conversationnel » Vion (1995, 1996) figurant dans l'exemple 1 ~~exemple 1~~, l'enquêteur rebondit avec circonspection face à l'aveu implicite inféré des propos de l'interrogé par un reproche acerbe qui explicite les mises en garde antérieures. Dans ses avertissements répétitifs, il opte pour la construction (Avoir la langue bien pendue) qui induit ce coupable sans conteste dans une poursuite judiciaire pour partage d'idées difformes et non vérifiées. De ce fait, cette réaction verbale acquiert un double caractère antithétique déclencheur de l'incongruité humoristique.

L'insinuation ludique à l'esprit des sanctions ancestrales est inférable de la disproportion entre le délit et la peine ressentie à travers la corde fixant les bras de l'accusé et empêchant ses doigts d'autres manipulations sur Facebook. Avec l'application mécanique de cette punition du même ordre, s'éclipsent le redressement et la correction lors des phases du procès. En cela, réside une situation rare car le Facebook exerce une censure vis-à-vis des publications des facebookeurs. Ainsi, l'humoriste entreprend-il la voie du paradoxe étant donné qu'à notre connaissance une telle fonctionnalité demeure inactivée.

En somme, le dessinateur réussit à mêler l'habituel à l'inhabituel pour se situer dans le mode de l'humour et le monde de la justice symbolisée par le dispositif de la mise en examen, représenté visuellement par la corde, la chaise et le repose pieds. Les messages véhiculés résonnent comme des cris appelant à intégrer dans les réseaux sociaux une autorégulation capable de fournir des solutions aux problèmes des dérives informationnelles et à s'impliquer dans les chantiers de conception de nouvelles lois qui répondent aux exigences de l'ère d'Internet. Tout est créé alors en vue d'insinuer la lourdeur de la lutte contre les pratiques numériques de la désinformation, dues au développement massif et rapide des canaux médiatiques et communicationnels et à l'augmentation en flèche de leur accessibilité partout et à tout.

Il en va différemment pour l'énoncé humoristique 2 cité ci-dessous. En adoptant la manipulation linguistique, l'humoriste aborde autrement la désinformation mentionnée dans le tableau 2 sous forme de propos. L'évocation de celle-ci comme agissement incorrect et immoral constitue une véritable insinuation à la justice.

(2)-Enoncé humoristique (EH) extrait de la chronique d'humour *ḥeb w tben* (Grains et paille) du numéro 2301 du journal national *'al 'axbār* (Les infos), paru les : 16 et 17-05-2020	
EH Cible. *l-mufīd fi ɛilm l-kūvīd* **E. Source.** *l-mufīd fi ɛilm t-tažwīd*	**EH Cible.** Précis en science du covid **E. Source.** Précis en science du *Tajwid*.

Le titre *l-mufīd fi ɛilm t-tažwīd* (Précis en science du Tajwid) si connu dans la culture musulmane est défigé en *l-mufīd fi ɛilm l-kūvīd* (Précis en science du covid19) par substitution lexicale. Ce défigement repose sur l'analogie phonétique partielle tolérant le remplacement du NC1 *tažwīd* (Tajwid) par le NC2 *kūvīd* (Covid). En dépit de cette manipulation, les sonorités, la séquence *l-mufīd fi ɛilm* (Précis en science) et la fixité de la structure syntaxique facilitent la reconnaissance de l'hypotexte.

Selon le savoir partagé, le titre original (Précis en science du Tajwid) réfère au traité des règles de la récitation coranique. La conséquence pragmatique indirecte, qui en découle, indique que la commutation dote ce néologisme du nouveau sens renvoyant au (Protocole de traitement du covid-19 et aux mesures préventives). Pourtant, ce sens calculé par inférence n'entraine ni incongruité, ni humour supposés être engendrés par le défigement.

L'article de commentaire en arabe marocain dont l'énoncé de l'exemple 2 est l'intitulé révèle que l'humoriste communique le contraire du sens apparent. Dans cet espace interactif, ce néologisme convoque avec ironie les énonciateurs des affirmations fausses sur le coronavirus, catégorisées dans le tableau 2 et le graphique 2, à savoir son affaiblissement par la chaleur et l'eau salée. En fait, il propose aux cibles avec humour la synthétisation de médicaments à base du savon et de l'eau de javel, seuls produits garants de la stérilisation, au moment de l'énonciation.

2.1.2. Scène de plaidoirie et de jugement

Nous passons au dessin de presse de l'exemple 2 où l'acte humoristique reflète la deuxième étape du procès judiciaire contenue dans le tableau 3 et le graphique 3. Les ingrédients rapprochant la situation d'énonciation simulée de la phase d'audience sont satisfaits.

(3)-Dessin de presse extrait de la chronique d'humour *teqšāb* (Plaisanterie) du numéro 2305 du journal national *'al 'axbār* (Les infos), paru le : 21-05-2020



L1. ma bġiti š tedxul sūq rāsk …

ġa nzīd-k tlātat l-'asābīɛ 'iḍāfiya !!

rufiɛa-t l-žalsa

L1. Comme tu ne veux pas t'occuper de tes oignions, je t'infligerai une prolongation pour trois autres semaines.

L'audience est levée !!

Exemple 2. *Dessin de presse*

L'épisode dans l'exemple 2 correspond aux deux derniers moments de la phase d'audience en prétoire succédant la mise en état. Le barreau, le marteau et le bloc sonore donnent à voir la configuration usuelle de l'audience. La connotation du visuel est corroborée par l'acte de langage rituel *rufiɛa-t l-žalsa* (L'audience est levée) qui apparait après la proclamation du jugement (je t'infligerai une prolongation pour trois semaines).

L'insinuation à la désinformation provient des significations connotatives de l'expression *dxul sūq rāsk* (occupe-toi de tes oignions). En arabe marocain, cette tournure ordonne brusquement le silence comme attitude raisonnable à adopter vis-à-vis des causes publiques et des affaires d'autrui. Associée à la forme négative *ma bġiti š* (tu ne veux pas), elle traduit aussi l'idée de la répétition marquant la culpabilité. En effet, l'inculpé est condamné à une prolongation du confinement encouru de trois semaines. Le délit semble être, d'après la sentence rendue par le coronavirus personnifié par anthropomorphisme en président d'audience, l'ininterruption de l'habitude d'émettre des actes du tableau 2 ~~tableau 2~~ susceptibles de diffuser des images partiales ou inexactes de la pandémie. En réalité, cette condamnation véhicule une dénonciation de l'indifférence aux valeurs morales et aux lois sociales.

Trois marqueurs permettent à la face et au territoire du moi Goffman (1974, p.13) attribués au coronavirus personnifié d'incarner la place énonciative de type institutionnel Vion (1996, p.21) par laquelle la justice impose le recul et le devoir de réserve. Son statut d'acteur judiciaire surgit de l'interaction entre son argument (Comme tu ne veux pas t'occuper de tes oignions), son verdict (je t'infligerai une prolongation pour trois semaines) et ses coups de marteau assénés au bloc sonore. Son ton péremptoire propre aux acteurs judiciaires pimente de rigueur le jugement et gère formellement la levée de l'audience. Sous l'angle figuratif, le président siège la table

située à un niveau supérieur par rapport au niveau où est détenu le coupable derrière le barreau.

Le renversement inattendu des rôles fonctionne doublement dans ce dessin de presse. Avec le contraste *enfermement de l'accusé et pouvoir du coronavirus personnifié*, le dessinateur extériorise de manière ludique, comique et humoristique ses craintes, tant la désinformation est saisissante de l'illusion du réel. Au-delà de nuire à l'exercice des acteurs et des institutions judiciaires, ses risques affaiblissent l'attitude de l'homme devant les défis et les contraintes de la vie actuelle. Ainsi, la subversion a-t-elle également pour enjeu de fortifier la justice garante des droits des citoyen(ne)s à travers l'application impartiale des lois, votées démocratiquement, contre toute dérive informationnelle.

La même thématique de la diffusion incessante et non contrôlée de l'information est envisagée dans l'unité néologique dans l'énoncé (4) ci-dessous. Sous l'angle de l'humour, l'insinuation à la justice s'opère en un jeu ludique de type morphosémantique dû à l'amalgamation des éléments lexicaux incompatibles.

(4)-Enoncé humoristique extrait de la chronique d'humour *ḥeb w tben* (Grains et paille) du numéro 2265 du journal national *'al 'axbār* (Les infos), paru les : 04 et 05-04-2020	
kūvidyūhāt ɛilm l-fhāmaturizm	Les covidéos de la science des toutologues

La dérivation hybride est employée pour créer le néologisme *fhāmaturizm* (Science des toutologues). La décomposition révèle l'association par suffixation du NC arabe *fhāma* (Compréhension) aux deux suffixes français successifs *teur* et *isme*. Cela confère au lexème cible une incongruité lexicale qui a, selon (Bariaud, 1990), une raison d'être dans la communication humoristique.

Le terme *fhāma* est collé directement au suffixe *teur* servant à former des noms masculins agissants. Par ce premier dérivé hybride *fhāmatur* (Toutologue), l'humoriste convoque ludiquement la voix de l'énonciateur dominant qui donne son avis sur tout et agit en expert dans tous les domaines. Le dérivé hybride final est créé par l'ajout du second suffixe *isme* propre aux noms de courants de pensées. Dans ce cas, *fhāmaturizm* est dérivée du dérivé hybride *fhāmatur* (Toutologue) pour assurer deux fonctions. La dénonciation de cette façon de communiquer l'information à autrui dans les conversations réelles et virtuelles et la mise en garde de ses atteintes à la conformité des contenus informationnels au principe de la véridicité.

2.1.3. Scène d'incarcération

Le dessin de presse de l'exemple 3 visualise un épisode, appartenant à la classe des scènes de l'incarcération signalées dans le tableau 3, à travers les objets n'ayant d'existence que dans les prisons comme les boulets, les chaines de fer, le judas en barreaux et l'uniforme pénitentiaire. Cette scène dépeint en mode humoristique ce qu'éprouve de violent le captif contre son gré vis-à-vis de la peine subie pour infraction de la désinformation et des circonstances de l'emprisonnement.

(5)-Caricature téléchargée, le : 30-10-2022, à partir du *WhatsApp*



L1. qatl wella sariqa ?

L2. Fays buk

L1. Meurtre ou vol ?

L2. Infox sur facebook

Exemple 3. *Dessin de presse*

L'action se déroule dans un lieu carcéral clos doté d'un décor horrible renseignant sur des conditions de vie déplorables. Les postures des incarcérés dévoilent le traitement injuste via les boulets avec chaines, garants de l'immobilité bien que l'enfermement soit préventif des emprisonnés qui pourraient nuire encore à la société. La polyphonie ressort du moment interactif où les deux interlocuteurs avouent l'un à l'autre le crime commis et évoquent ainsi au premier plan la thématique de la justice répressive de la désinformation sur Facebook. La relation entre justice et humour mise en évidence dans le tableau 1 se saisit du ridicule de la parole mimant, par inférence et calcul des implicatures, une remise en cause de la légitimité de la peine d'emprisonnement avec des boulets, infligée aux accusés pour des délits différents.

Contrairement aux exemples de dessin de presse 1 et 2 dans lesquels la parole est accordée à l'accusé et l'acteur judiciaire, dans l'exemple 3 de dessin, l'humoriste convoque la voix des prisonniers en phase d'incarcération. L'intérêt de ce choix se justifie par les implicitations péjoratives ressenties dans leurs dires sur les décisions judiciaires. Certes, communiquer des contenus diffamatoires expose le facebookeur à la condamnation. Mais, le paradoxe dans cette situation c'est l'assimiler aux crimes graves. La désinformation sur Facebook n'est plus perçue comme infraction simple du fait que la peine infligée au coupable est du même ordre que celles assénées aux voleurs voire aux assassins.

Quoi qu'elle soit comique et provocatrice, la conversation des deux captifs demeure un témoignage devant susciter le débat. Les intercatants comptent gagner la compassion du public ; ils énoncent en effet la démesure par la réduction du rôle de

la justice à l'application injuste des sanctions en dressant l'image d'une justice impitoyable exacerbant l'excès de pouvoir. Sur ce point, le dessinateur se sert de l'humour verbal et visuel pour critiquer le décalage absurde entre l'infraction de la désinformation et l'emprisonnement avec les boulets.

Pragmatiquement parlant, le récepteur ne manque pas de remarquer l'effet sémantique mis en jeu car les dires des incarcérés ont le rendement de prémisses à interpréter autrement dans le sens contraire. La désinformation peut s'avérer en réalité d'une gravité si intense et inégalable car le contenu propositionnel factice, qui contredit les connaissances partagées, ne fait pas du mal à un seul individu. Il pourrait affecter la communication sociale et influencer les décisions dans les affaires publiques. C'est, de fait, en cela que consisterait le fonctionnement ironico-humoristique qui dessine un acte énonciatif à partir duquel gagne beaucoup la force de persuasion.

2.1. *De quelques allégories et fonctions de la justice en mode humoristique*

La justice constitue un des concepts privilégiés des représentations allégoriques dans les créations des humoristes. D'après les résultats de cette analyse, les dessins de presse regorgent de nouvelles allégories humoristiques de la justice. Ce sont des combinaisons incongrues et ludiques créées à partir des objets dont usent les praticien(ne)s dans les institutions judiciaires et carcérales.

Chaque agencement met en œuvre un aspect abstrait par l'actualisation d'au moins une de ses images conventionnelles en littérature et en arts. À cet égard, il ne faut pas exclure les liens qui se tissent entre la justice et l'humour sur les infox à l'ère du covid-19, constituant les classes 1 et 2 du tableau 1, dans l'expression picturale. Ainsi, est-il possible de former un florilège de symboles humoristiques consacrés au monde de la juridiction.

2.2.1. La corde comme symbole de la loi du talion

La corde a été exploitée antérieurement avec des connotations positives et négatives. En ce sens, ce matériau désignant initialement l'assemblage de torons tordus s'est doté d'un contenu sémantico-pragmatique supplémentaire qui rend manifestes l'union, la cohésion et l'ascension. À l'opposé de ces symboliques, elle est une matérialisation du lien qui existe entre la peine et le crime (Tourelle, 2014). Bien évidemment, elle fait référence aux lois imposées pour la gestion du conflit, du litige ou de l'acte de violence entre le criminel et la victime.

Pour l'humoriste, la corde communique autre chose dans le dessin de presse 1. Quoiqu'elle ne dépeigne pas directement l'infraction de la désinformation sur Facebook, elle fait ressentir ses incidences juridiques. Celles-ci renvoient aux châtiments traditionnels révélateurs de la loi du talion (Loi de contre-attaque) à travers la corde attachant le tronc et les bras du coupable à la chaise d'interrogatoire. Le dessinateur la présente ironiquement comme sanction équivalente au délit de la désinformation. L'enjeu de cette posture punitive s'avère la mise de l'accusé dans l'impuissance matérielle d'agir avec ses doigts sur les écrans tactiles. Avec un nouvel

accès au digital, il exécuterait des manipulations de type informationnel susceptibles d'enduire l'individu ou le groupe dans de fausses pistes. De cela, ressort alors une concrétisation réussie de l'image de la justice répressive.

2.2.2. La posture de la falaque

La représentation picturale, à valeur allégorique de la justice, étonnante dans ce même dessin de presse est la posture de la *falaque* (Bastonnade des pieds). Infliger un tel supplice corporel grave et douloureux à un facebookeur accusé d'une infraction de la désinformation peut être désigné à première vue d'impertinence. Toutefois, en examinant cet épisode, la considération légitimant son existence émane des souvenirs de l'éducation traditionnelle et de la bastonnade des pieds qui font paire dans les esprits des marocains. Il y a dans ce rapprochement suffisamment d'aspects communs si acceptables. En l'occurrence, les principes de la véridicité et de la justesse du propos ayant trait à l'ancienne discipline *langage et expression*, dont la violation impose inévitablement la *falaque*, paraissent applicables dans le cas de la messagerie orale et/ou écrite sur le réseau social.

Cet humour enclenché avant tout de la dimension figurative diffuse l'image de la justice correctionnelle. Effectivement, la fonction sociale singulière à la symbolique de la *falaque* dans le dessin 1, c'est qu'elle assimile la justice à l'école dont la mission fondamentale s'avère la sanction de la discordance des actes et des attitudes. La logique régissant cette allégorie humoristique de la justice n'est plus dans le fragment iconique correspondant à la position de la *falaque*, mais plutôt dans la référence en mode humoristique à ces scènes de punition vues ou vécues au passé. Bref, le travail de disposition et de combinaison pratiqué sur les éléments de cette forme précise de l'illustration génère un humour déclencheur du rire qui est avant tout une correction dans la réflexion de Bergson (cité par Robert, 2002).

2.2.3. Le défigement de l'allégorie de la statue de la « Dame justice »

Le dessin de presse de l'exemple 2 met en jeu un défigement iconographique de l'allégorie investie à foison en communications et en arts comme incarnation de la dame référant à la justice. Cette composition picturale représente un univers accumulé de références révélatrices de ses spécificités à travers la statue munie d'un bandeau sur les yeux, d'un glaive dans l'une des deux mains et d'une balance dans l'autre. Dans cette illustration, la couronne du coronavirus personnifié en juge se substitue à la statue et devient symbole d'impartialité car le covid-19 touche toutes les tranches d'âge des hommes et des femmes. D'une telle manipulation des dimensions visuelle et figurative, s'accomplit la fonction sociale de l'humour mobilisateur de l'image de la justice aveugle prônant impérativement aux citoyen(ne)s la rectitude requise.

Le glaive tenu par la main droite dans la base source cède la place dans la figure cible au dispositif composé du marteau et du bloc sonore en bois. Ceux-ci préservent le même fonctionnement parce qu'ils assurent un rendement sémantico-pragmatique bidimensionnel. Les juges s'en servent conventionnellement dans les salles d'audience lors des plaidoiries et des jugements pour imposer le silence et baliser la

proclamation de la sentence. Ces mêmes objets métaphorisent dans l'usage qu'en a fait le coronavirus personnifié la voie de la lecture de l'insoumission aux obligations de la norme morale présidant tout acte de communication de l'information à autrui. Ces deux outils de travail actualisent de ce fait l'image d'une justice dont le pouvoir implacable se démarque incessamment de son caractère permanent.

La divergence entre les deux versions initiale et finale apparait aussi au niveau de la main gauche. Occupée dans la première d'une balance, elle dit autrement l'équité sans la dire en termes explicites. Et bien qu'aucune chose n'y soit manipulée dans la seconde, le dessinateur véhicule l'idée de l'égalité en insinuant l'effet de justesse par le visuel et l'expression détournée pour faire entendre mieux et confirmer plus. Effectivement, la compensation se forge manifestement dans l'image de la supériorité absolue de la justice traduite par la disposition de la table du président située en haut et le barreau posté au-dessous et derrière lequel est enfermé l'accusé. C'est justement une suprématie emplie de significations représentatives de la perfection d'une justice distributive réputée pour sa capacité d'asséner à chacun ce qu'il mérite dans le respect optimal de l'équivalence entre l'infraction, le dégât et le jugement.

Conclusion

À l'issue de cette recherche, nous déduisons des résultats que les scènes d'infraction, d'instruction des affaires délictuelles et de proclamation des sentences inhérentes à la communication des contenus factices font de la justice une thématique privilégiée de l'humour à l'ère du coronavirus. Ils démontrent également que les situations, les comportements et les propos inventés constituent les pratiques fréquentes liées à la désinformation via les (multi)médias marocains. Les épisodes reconstruits en fournissent des visions décalées et incongrues, mais de portée critique du rapport des internautes sur les réseaux sociaux à l'information et aux médias numériques.

Aussi, faut-il retenir de nos synthèses que les faits humoristiques ne sous-estiment pas l'efficacité, la pertinence et l'avancée des opérations menées par les acteurs de la justice. Ils véhiculent dans le ludisme et le comique des représentations qui disent beaucoup de choses sur les mentalités des usagers des canaux médiatiques. Ce que les humoristes dépeignent dans les scènes créées autour du partage des formes de la désinformation à travers leurs productions est ce qui est présent et répandu sur les scènes sociales réelles.

Le souci du droit des citoyen(ne)s à l'accès à l'information bien vérifiée attise la créativité des humoristes dans le sens de scruter les allégories de la justice si fréquentes dans la réalité. Ils poussent en effet leur imagination jusqu'au point de repenser la conversion visuelle de cette notion en puisant les ingrédients essentiels à une telle entreprise langagière dans le fonds culturel populaire des marocains afin de rendre clairs les risques et les incidences des dérives informationnelles. Par le filtre du contredire de l'humour, trois images de la justice passent à travers trois compositions figuratives à valeur allégorique : l'image de la justice répressive due à

l'exploitation de la corde comme rappel de la loi du talion, celle de la justice correctionnelle réside dans la symbolique de la posture de la *falaque*, et enfin l'image de la justice distributive destinée à être perçue dans le défigement de l'allégorie de la femme aux yeux bandés tenant dans sa main droite un glaive et une balance dans l'autre main.

Funding and Acknowledgements

J'atteste que cette recherche n'a bénéficié ni de subvention, ni de promesse de financement d'aucune institution publique ou privée ou à but non lucratif.

Références

Ambroise-Rendu, A-C. (2010). Le chroniqueur, la justice et l'opinion publique : les faits divers à la fin du XIX^{ème} siècle. In Association Française pour l'Histoire de la Justice (Eds). *Histoire de la justice*. 20, 69-80.

Ammadi, A. (2023). L'insinuation comme mécanisme sémantico-pragmatique de l'humour dans les (multi)médias marocains. In Revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues et Communication. 10(3), 159-168.

Ammadi, A. (2024). Du jeu des unités minimales non segmentales aux faits humoristiques dans les (multi)médias marocains. *Collection Pluraxes monde*, Lettres, Langues et Arts. 4(2), 25-48.

Barbara, R. (2021). De la prédication seconde en arabe dialectal marocain : Approche syntaxico-sémantique. *Revue Della/Afrique*, Lettres, Langues, Arts et Education. 7(3), 136-148.

Bariaud, F. (1990). Le développement de l'humour dans l'enfance et l'adolescence. In : Paris : Z'Editions. *Actes de Colloque International L'humour d'expression française*. 27-30 juin 1988, 18-24.

Bonomini, M. (2014). La justice et la Justice dans le Dernier Jour d'un Condamné de Victor Hugo. Littératures. Dumas-01011301.

Camus, A. (1997). *Discours de Suède*. Paris : Gallimard.

Caroline, D. (2017). Gestion de l'implicite dans l'interaction orale en L2 : inférences et hypothèses. *Cahiers de praxématique*, 68, 1-7. https://journals.openedition.org/praxematique/4534

Carvais, R. (2004). Servir la justice, l'art et la technique : le rôle des plans, dessins et croquis devant la Chambre Royale des Bâtiments, In : Editions de la Sorbonne. *Sociétés et représentations*. 18, 75-96.

Chauvaud, F. & Vernois, S. (2004). Croquis, dessins et caricatures : la justice en images, In : Editions de la Sorbonne. *Sociétés et représentations*. 18, 5-35.

Dailly, D. (1998). *Les mots de la didactique des langues : cas de l'anglais. Lexique*. Paris-Gap : Ophrys.

Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris : Editions de Minuit.

Gout Grotauff, G. (1995). Robert Jacob. Images de la justice. Essai sur l'iconographie judiciaire du moyen Age à l'âge classique, *Médiévales*, 29, 143-145.

Grice, H-P. (1979). Logique et Conversation. *Communications*. *La conversation.* 30, 57-72.

Halpern, C. (2016). « John Rawls (1921-2002) en quête d'équité ». In : Journet, N. (.dir). *Les grands penseurs des sciences humaines*. Editions Sciences Humaines, 159-162.

Hugo, V. (1989). *Le dernier jour d'un condamné*. Préface de Robert Badinter. Paris : Le livre de poche.

Kapferer, J-N. [1987] (2010). *Rumeurs. Le plus vieux média du monde*. Paris : Seuil.

Kerbrat-Orecchionni, J. (1986). *L'implicite*. Paris : Armand Colin.

Kerbrat-Orecchionni, J. (1990). *Les interactions verbales*. 1. Paris : Armand Colin.

Kerbrat-Orecchionni, J. (2010). L'impolitesse en interaction : Aperçus théoriques et étude de cas. In : *Lexis* [en ligne]. Special issue 2.

https:journals.openedition.org/lexis/796

Kerbrat-Orecchionni, J. (2012). Les « places » revisitées. In : Claire Maury-Rouan (éd.). *Regards sur le discours*. Aix-en-Provence. Presses Universitaires de Provence. 35-54.

Priego-Valverde, B. (2003). *L'humour dans la conversation familière : Description et analyse linguistique*. Paris : L'Harmatton.

Rawls. J. (1987). *Théories de la justice*. Paris : Seuil. Coll « La Couleur des idées ».

Robert, M. (2002). Le propre de l'homme : La signification du rire ou le caractère spirituel du comique. *Le philosophoire*. 17, 97-101.

Sperber, D. & Wilson, D. (1979). L'interprétation des énoncés. *Communications*. *La Conversation*. 30, 80-94.

Tourelle, V. (2012). Les rituels d'exécution et répression du vol au Moyen âge : Mise en scène des corps souffrants. In : Rennes : Presses universitaires. *OpenEdition Books*. 51-65.

https://books.openedition.org/pup/14137?lang=en (Consulté, le : 10-08-2023).

Vion, R. (1995). La gestion pluridimensionnelle du dialogue, In : Faculté des Lettres-Université de Genève (Eds). Actes du Colloque de pragmatique. *Cahiers de linguistique française*. 17, 179-203.

Vion, R. (1996). L'analyse des interactions verbales. In : *Les Cahiers du Cediscor*. 4. 19-32.

Walgrave, L. (1999). La justice restaurative : à la recherche d'une théorie et d'un programme. In : *Criminologie*. 30(1). 7-29.

Yus, F. (2003). Humor and the search for relevance. *Journal of Pragmatics*. 35, 1295-1331.